



# Conditions générales<sup>1</sup>

## Club de membres Pro Senectute Vaud

### Objectifs

Le Club Pro Senectute Vaud<sup>2</sup> est une communauté de membres réunissant les actuels et futurs retraités du canton de Vaud – ainsi que leurs proches –, qui souhaitent profiter pleinement de leur retraite, partager de bons moments et se tenir informés des sujets qui les préoccupent (notamment la santé, le droit et la consommation).

L'adhésion au Club représente un moyen privilégié de découvrir les nombreuses prestations proposées par l'association Pro Senectute Vaud et de bénéficier d'offres avantageuses délivrées par l'association et ses partenaires.

### Public cible

Toute personne domiciliée dans le canton de Vaud peut demander son adhésion au Club, par courrier, à Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, 1004 Lausanne ou en remplissant un formulaire en ligne à l'adresse [www.vd.prosenectute.ch/club](http://www.vd.prosenectute.ch/club).

### Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est de CHF 35.- pour une personne seule et CHF 40.- pour un couple.

### Adhésion

1. Le paiement de la cotisation vaut acceptation du contrat et des présentes conditions générales.
2. Le contrat d'adhésion au Club Pro Senectute Vaud est conclu pour une période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant celui de la réception du paiement. Sans avis de résiliation donné par écrit, ce dernier sera renouvelé tacitement pour la même durée.
3. Le paiement de la cotisation doit intervenir avant la date d'échéance. La facture correspondante est envoyée env. 45 jours avant l'échéance. Elle est payable à 30 jours à compter de sa date d'émission.
4. En s'acquittant du montant de sa cotisation annuelle, chaque membre (individuel ou couple) du Club reçoit une lettre de confirmation avec sa carte de membre (valable 12 mois à réception du paiement).

### Prestations et avantages

Le statut de membres du Club donne droit à :

- deux numéros par année du magazine du Club Pro Senectute Vaud
- des tarifs préférentiels et/ou des offres sur certaines activités de Pro Senectute Vaud
- des tarifs avantageux sur des prestations de partenaires
- des événements réservés aux adhérents

---

<sup>1</sup> Bien que rédigées au masculin, l'ensemble des dénominations relatives à des personnes ou groupes de personnes concernent tant les femmes que les hommes.

<sup>2</sup> Le Club est un produit dérivé de l'association Pro Senectute Vaud.

## Perte de la qualité de membre

1. La démission doit être annoncée par écrit avant la date d'échéance figurant sur sa carte de membre.
2. Une démission avant la date d'échéance ne donne droit à aucun remboursement.
3. La qualité de membre du Club se perd également par le décès de l'intéressé, charge aux héritiers d'en informer le secrétariat du Club dans les meilleurs délais possibles pour qu'il réalise et confirme la résiliation. Aucun remboursement de la cotisation en cours n'est effectué.
4. Pro Senectute Vaud se réserve le droit de mettre fin sur le champ à l'adhésion d'un membre qui contreviendrait par son attitude à la bonne marche des activités proposées par le Club.

## Magazine

### Réclamation

1. Pro Senectute Vaud décline toute responsabilité en cas de mauvaise livraison du magazine.
2. Si le journal devait être livré avec un défaut, la responsabilité de Pro Senectute Vaud se limite à une livraison de remplacement, sur demande de l'abonné pour autant que cela soit possible.

### Droits d'auteur

Les règles usuelles relatives au droit d'auteur s'appliquent.

## Modification

Pro Senectute Vaud se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps. Elles sont à jour et visibles sur son site web [www.vd.prosenectute.ch/club](http://www.vd.prosenectute.ch/club) ou disponibles auprès du secrétariat au 021 646 17 21.

## Protection des données

1. Pro Senectute Vaud ne saisit que les données nécessaires (nom, prénom, adresse privée, téléphone, adresse e-mail, date de naissance) à la gestion courante de sa relation avec ses membres.
2. Ces données ne peuvent pas être remises à des tiers et ne sont conservées que durant la période d'affiliation au Club et au plus tard 60 jours après la démission du membre.

## For juridique

Le for juridique est à Lausanne, au siège de Pro Senectute Vaud.

## Droit applicable

En cas de litige, la voie de la médiation sera privilégiée.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse.

Lausanne, septembre 2020